

## Cabinet BORNHAUSER : un des leaders français en fiscalité du patrimoine

Fondé en 1997 par Maître Marc Bornhauser, ancien avocat au Bureau Francis Lefebvre et titulaire d'une mention de spécialisation en Droit Fiscal, le Cabinet Bornhauser est spécialisé en fiscalité patrimoniale, tant en conseil qu'en contentieux. « Nous gérons notamment la fiscalité personnelle du chef d'entreprise et trouvons des solutions lui permettant de se constituer un patrimoine personnel, de le conserver au moindre coût, et de le transmettre le plus efficacement possible à ses héritiers » souligne Me Bornhauser.

**Quels sont vos domaines d'intervention ?** Nous accompagnons nos clients dans l'acquisition de leur patrimoine, sa conservation et sa transmission (donations, successions, ventes), de manière à minimiser le poids de la fiscalité. De plus, nous les aidons dans la gestion de leurs déclarations (revenus et ISF). Notre cabinet est également reconnu pour son expertise en matière de contrôle et de contentieux fiscaux.

Si les professions salariées bénéficient de peu de latitude fiscale en France, il n'en est pas de même pour les chefs d'entreprise et les professions indépendantes pour lesquels une planification est possible, et cela à un coût raisonnable.

Il faut savoir que notre pays est un paradis fiscal sur certains points particuliers. Par exemple, le coût de la transmission d'entreprise, grâce à la loi Dutreil, est limité à un faible pourcentage de la valeur de celle-ci, ce qui s'avère très compétitif comparé à des pays comme la Belgique, notamment.

**Comment définiriez-vous les points forts de votre cabinet ?** Ils résident dans notre très forte expertise technique qui permet une grande créativité alliée à une grande sécurité. Mon poste d'administrateur de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux, dont je préside la Commission Fiscalité du Patrimoine, me donne accès à des interlocuteurs de très haut niveau au sein de l'Administration Fiscale. De plus, notre petite taille (deux associés et quatre



Maître Marc Bornhauser

collaborateurs), notre bonne gestion interne et notre capacité d'adaptation nous permettent d'instaurer une relation de confiance et de proximité tout en pratiquant des honoraires raisonnables. Pour toutes ces raisons, notre cabinet occupe une place de premier plan dans le classement professionnel des cabinets d'avocats dans la catégorie Gestion de patrimoine.

**Vous gérez également la dimension internationale de la fiscalité du patrimoine...** Assurément, car certains de nos clients ont transféré leur domicile à l'étranger. Nous aidons également les étrangers désirant investir en France à structurer le mieux possible leur investissement. A cet effet, nous prodiguons nos conseils en français et en anglais et disposons d'un réseau de correspondants de très haut niveau dans le monde entier, grâce à ma qualité de membre de l'Académie

Internationale du Droit des Successions et des Trusts.

### **Pourquoi avez-vous opté pour la cible de clientèle des personnes physiques ?**

Dans les années 90, alors que les fiscalistes se préoccupaient essentiellement de la fiscalité des entreprises, j'ai eu l'intuition que la pression fiscale allait s'accroître sur les personnes physiques. J'ai donc souhaité apporter aux chefs d'entreprise et à leur famille, mais aussi aux particuliers fortunés, une expertise qui leur soit exclusivement dédiée, qui réponde exactement à leurs attentes et à leurs besoins.

### **En quoi leurs attentes diffèrent-elles de celles des entreprises ?**

Ces clients exigent plus d'écoute, de disponibilité, de réactivité et de confidentialité. Aussi avons-nous une démarche pro-active par rapport à ces demandes particulières. Celle-ci se traduit notamment dans la facturation puisque nous proposons autant que possible des forfaits.

### **Quel conseil donneriez-vous aujourd'hui aux chefs d'entreprise ?**

De ne pas se décourager. En effet, même s'ils ont l'impression que l'horizon se rétrécit (niches fiscales plafonnées, contrôles fiscaux durcis...), la réalité est que l'intelligence et la créativité qui en découle n'ont pas de limites. C'est dans ces qualités que notre cabinet investit pour leur offrir des réponses concrètes sur toutes leurs problématiques fiscales patrimoniales.